



SERVICES EN MILIEU RURAL

Le Baccalauréat Professionnel S.M.R. remplace depuis Septembre 2005, le Brevet de Technicien Agricole – Commercialisation et Services – Services en Milieu Rural.

Il ne présente qu'une seule option globale, sans spécialités différenciées.

I. - ARCHITECTURE DE L'OPTION

1. - PROGRAMME

Le programme officiel du Ministère de l'Agriculture est divisé en deux grandes parties : la première comportant les modules d'enseignements généraux et la deuxième les modules professionnels.

PREMIERE PARTIE : Les modules d'enseignements généraux : « MG »

Ils sont communs pour tous les BAC PRO, quelle que soit l'option choisie. Répertoriés par les lettres « **MG** » comme Modules Généraux et par un chiffre, ils sont au nombre de six.

NOM	INTITULE	CONTENU
MG1	Connaissance et pratique de la langue française, approche de l'œuvre littéraire	Français Education socioculturelle
MG2	Connaissance et pratique d'une langue étrangère	Langue vivante <u>AU CHOIX</u> : Anglais – Espagnol – Allemand
MG3	Education physique et sportive	Pratique d'activités physiques et sportives
MG4	Education socioculturelle et communication	Education socioculturelle Français Communication
MG5	Connaissance du monde contemporain	Histoire/Géographie Sciences économiques
MG6	Hygiène et protection de la santé	Biologie

Si vous possédez un diplôme équivalent ou supérieur au BAC, vous pouvez être dispensé(e) des modules d'enseignements généraux ci-dessus.

D'autre part, le passage des modules d'enseignements généraux ne rend pas obligatoire l'épreuve de sport (G3) pour laquelle vous pouvez être dispensé(e) sur demande.

DEUXIEME PARTIE : Les modules professionnels : « MP »

Les lettres « **MP** » comme modules professionnels, les dénominent. Ils sont neuf et leur répartition est la suivante :

NOM	INTITULE	CONTENU
MP1	Mathématiques et traitement des données	Mathématiques Informatique
MP2	Territoires ruraux, attentes sociales et services	Histoire / Géographie Patrimoine Culturel Activités agricoles et monde rural Collectivités / Territoires

NOM	INTITULE	CONTENU
MP3	Alimentation, santé, qualité de l'environnement et du cadre de vie en milieu rural	Paysages et espaces ruraux Agrosystèmes Ecologie Alimentation / Santé (glucides, lipides, protides..., eau) Santé alimentaire et hygiène
MP4	Les organisations de services dans leur environnement	Les acteurs et leur fonctionnement en milieu rural : administrations, personnes physiques et morales.
MP121	Les services en milieu rural et les besoins des usagers	- Eléments de sociologie en milieu rural : de l'enfant aux personnes âgées. - Evolution au niveau budget, consommation et politique commerciale. - Les structures d'accueil en milieu rural. - Animation
MP122	Outils informatiques de communication	- Utilisation de logiciels généraux. - Utilisation d'Internet.
MP123	Pratiques professionnelles dans les organisations de services	- Connaître une structure comme système avec stratégie et gestion des ressources humaines. - La fonction mercatique des services : prix, produit, promotion, etc. - La logistique, la comptabilité et la gestion financière.
MP124	Langue vivante	- Ecrits à caractère professionnel : les comprendre et les produire. - S'exprimer oralement.
MP125	Action professionnelle au service du développement local	Concevoir, mettre en œuvre une action.

2. – EPREUVES D'EXAMEN

L'examen est composé par une série d'épreuves finales orales, pratiques et écrites où l'importance des connaissances techniques et professionnelles tient une place essentielle (pas de Contrôle en Cours de Formation comme en Etablissement scolaire traditionnel).

Sept épreuves sont prévues avec **20 coefficients** :

STRUCTURE DES EPREUVES TERMINALES

EPREUVES	COEF. GLOBAL	DUREE TOTALE	MODULES CONCERNES	NATURE
E1 EXPRESSION ET MONDE CONTEMPORAIN	4	4 h 30	MG1 MG5	<p>Sujet écrit en deux parties :</p> <p>① Français (coefficient 3) d'une durée de 2 h 30 s'appuyant sur un ou deux textes de nature littéraire.</p> <p>② Histoire/Géographie (coef. 1) de 2 h 00 comportant 2 sujets au choix. Sujets en deux parties : questions à partir de documents + développement personnel.</p>
E2 LANGUE VIVANTE	1	30 mn	MG2	<p>Epreuve orale à partir d'un document visuel inconnu du candidat (photo, dessin, graphique, tableau, schéma, séquence vidéo sans le son). Temps de préparation : 15 mn Temps d'interrogation : 15 mn</p>
E3 EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	1	Variable	MG3	<p>Epreuve pratique et orale en 2 parties :</p> <p>① partie pratique portant sur 2 activités physiques et sportives choisies par le candidat dans une liste établie chaque année scolaire par la DRAF de la région d'appartenance du candidat → à choisir au moment de l'inscription à l'examen.</p> <p>② partie orale portant sur la vérification des connaissances liées aux activités sportives évaluées précédemment et sur les savoirs en biologie.</p>

STRUCTURE DES EPREUVES TERMINALES (suite)

EPREUVES	COEF. GLOBAL	DUREE TOTALE	MODULES CONCERNES	NATURE
E6 FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (RAPPORT DE STAGE)	3,5	30 mn	MP4	<p>Epreuve de synthèse écrite et orale qui s'appuie sur l'expérience accumulée au cours des périodes de formation en milieu professionnel. Elle s'appuie sur l'expérience du candidat dans l'organisation où il a effectué son stage principal.</p> <p><u>Écrit</u> : rendre compte des caractéristiques et du fonctionnement de cette organisation, la situer dans ses environnements particuliers et analyser une de ses activités significatives et en proposer des éléments de diagnostic.</p> <p><u>Oral</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exposé → le candidat dispose de 15 mn au maximum pour présenter oralement au jury les points essentiels du document qu'il a rédigé. - Entretien avec le jury → 15 mn au maximum portant sur l'exposé précédent et sur le document écrit.
E7 PRATIQUE PROFESSIONNELLE (DOSSIER TECHNIQUE)	4,5	40 mn	MP122 MP123 MP124 MP125	<p>Epreuve orale composée de 2 parties :</p> <p>→ <i>1^{ère} partie</i> : à partir d'une question tirée au sort, le candidat dispose de 20 mn de préparation puis est interrogé sur les compétences attendues dans au moins deux des objectifs du MP123.</p> <p>→ <i>2^{ème} partie</i> : elle concerne les MP122 et MP125. Le candidat présente oralement une action professionnelle. Il doit, pour cela, utiliser un support élaboré au préalable à l'aide d'outils informatiques présentés dans le MP122.</p>

Le diplôme est délivré aux candidats qui ont obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves affectées de leurs coefficients.

II. – CONDITIONS ET MODALITES DE REDOUBLEMENT

Candidat(e) ajourné(e) à l'examen, vous pouvez conserver, à votre demande, le bénéfice des notes supérieures ou égales à 10 sur 20. Ces notes sont valables **cinq ans** à compter de leur date d'obtention.

Une épreuve dont la note est inférieure à 10 sur 20 ne peut pas être conservée et doit être obligatoirement repassée.

Notre établissement peut vous aider à repréparer votre Baccalauréat Professionnel.

UN CONSEIL DANS LE CHOIX DES EPREUVES A REPASSER :

**N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER !
NOUS ETUDIERONS ENSEMBLE VOTRE RELEVÉ DE NOTES**

